

**NOTE DE SERVICE DRH :**  
**LA GRANDE MYSTIFICATION....**  
**COMMENT REFAIRE**  
**L'HISTOIRE !!!!**

*La « Note interne » diffusée par Sylvie QUETEL, notre Directrice des Ressources Humaines (DRH) de TELEPERFORMANCE France, a le mérite de nous faire réagir et oblige notre organisation syndicale à fournir aux salariés une réponse claire et détaillée, car une mise au point est vraiment nécessaire.*

*Nous nous devons de vous éclairer, de remettre la vérité à sa place face à cette saillie de contre-vérités que nous délivre une fois de plus, la direction de Teleperformance France.*

**LES PASSAGES EN FORCE SE MULTIPLIENT : REGLEMENT INTERIEUR, GREVE, ENTRAVES.....**  
**UN MODE OPERATOIRE TROP FREQUENT A TELEPERFORMANCE France !!!**

**Cette direction « anxio-gène », dans sa grande bonté, avait estimé que le Comité d'Entreprise avait rendu un avis fin août, et annonce à tous le 7 Septembre la mise en place imminente du Règlement Intérieur (R.I.).**

Dans le même temps, les Comités d'Hygiène, Sécurité, et Conditions de Travail (CHSCT) qui avaient diligenté des expertises (à Villeneuve d'Ascq, Lyon, Bordeaux) - étaient attaqués par TELEPERFORMANCE devant les Tribunaux de Grande Instance (TGI).

**TELEPERFORMANCE a fait le choix du passage en force, bloquant le travail des experts en outrepassant la loi, annonçant l'entrée en vigueur imminente du Règlement Intérieur, dès le 9 Octobre.**

**Ce qui devait arriver... arriva ! TELEPERFORMANCE a confondu vitesse et précipitation, préférant se radicaliser pour imposer ce projet, au mépris de tous les arguments de bon sens que nous donnons depuis des mois : le Règlement Intérieur contenant des restrictions fortes de nos Libertés personnelles (zéro papier, zéro stylo, zéro mobile – interdiction des signes philosophiques, ethniques, religieux, etc.) qui nous semblent intolérables.**

Lors de cette rentrée 2015, **Teleperformance, dans son acharnement, a essuyé trois revers successifs :**

- Le premier avec **le jugement des T-G-I de Lille (22 Septembre) et Lyon (28 Septembre)**, les CHSCT ont gagné le **droit de recourir à des expertises** pour éviter une nouvelle détérioration des conditions de travail, étayer leurs préconisations afin de trouver des solutions pour tous, quelle que soit leur fonction.
- Le second avec **le courrier de notre Inspectrice du travail** du siège de l'entreprise à Asnières sur Seine (92), Madame LABATUT **sur le contenu** du Règlement Intérieur : elle a retoqué des articles-clé de leur texte, non conformes aux dispositions légales : cette **décision de l'Etat**, du 24 septembre, **s'impose à l'employeur**.
- Le troisième, quand le **Tribunal de Versailles**, saisi par le Comité d'Entreprise, n'a pu que constater dans son jugement du 6 octobre que **le Comité d'Entreprise** et la majorité des **CHSCT** n'avaient **pas été respectés**.

Est-ce une punition ? Est-ce un désaveu ? Est-ce un camouflet ? Bien sûr que OUI !!!!

L'inspection du travail leur a fait la leçon sur nos droits individuels, rappelant TELEPERFORMANCE à la Loi, ce qui les oblige à supprimer totalement certaines clauses et à en réécrire d'autres.

**A ce jour, les seules règles qui s'imposent à tous dans l'entreprise sont celles du Règlement Intérieur de 2009**

Les expertises des CHSCT de LYON et VILLENEUVE D'ASCQ, où SUD est majoritaire, sont pleinement justifiées selon la Justice, mais elles viennent tout juste de débuter. Après les avoir freinées pendant des mois, nos patrons imposent soudain à ces experts de « tout boucler très vite »...

**TELEPERFORMANCE : « CE SONT TOUS DES VILAINS ET NOUS DES GENTILS »**

TELEPERFORMANCE, malheureusement, n'est pas à son premier coup d'essai. Encore récemment, sur les sites de Toulouse et d'Orléans, la contestation illégitime des grèves lancées par SUD, assorties même de menaces de sanctions à l'encontre des salariés grévistes, illustrent bien leur mépris, leur manque de considération vis à vis des Lois de la République... **Nos Libertés ne doivent pas s'arrêter à la porte de l'entreprise !**

**La convergence des actions** menées par vos **militants SUD** - défenseurs des droits de Tous ! et de nos libertés fondamentales - au Comité d'ENTREPRISE, dans les CHSCT où SUD est majoritaire - comme VILLENEUVE D'ASCQ et LYON – **et de l'action de l'Inspectrice du Travail** du siège d'Asnières, a mis en déroute leurs plans bien huilés.

**Maintenant, la direction est obligée de tout remettre sur la table** : s'ils veulent ce nouveau Règlement, ils doivent présenter un texte de Règlement Intérieur « **expurgé** » de toutes les clauses restrictives de libertés. C'est une **victoire pour les salariés !!** Pour SUD, la situation est claire : la direction doit fournir un nouveau texte avant la fin du mandat du Comité d'Entreprise actuel, qui s'arrête avec les élections du 5 novembre 2015.

**TELEPERFORMANCE croit trop souvent pouvoir multiplier les dérives et les passages en force, bafouant les lois** et entravant quasi-quotidiennement les instances représentatives du personnel. Ils espèrent que les élus vont s'épuiser, que les salariés n'y comprendront rien. Ce n'est pas ce dont nous avons besoin.

**Tant que les projets de l'entreprise portent autant de conséquences néfastes** pour chacun de nous et pour nos collectifs de travail, **il est de notre devoir** de nous y opposer.

A chaque étape, nous sommes là pour **vous mettre en garde, vous informer, vous mobiliser**. Il y aurait de quoi s'étonner du mutisme des autres syndicats sur des sujets aussi importants que le Règlement Intérieur, ou le droit des salariés à faire grève...

### **LA DIRECTION NATIONALE A LE SENS DE L'HUMOUR MAIS PAS DU DIALOGUE...**

Dans sa note interne, la DRH ne manque pas d'ironie, lorsqu'elle évoque un investissement important de TELEPERFORMANCE : pour eux, le respect du « dialogue », c'est quantitatif. Ils n'ont qu'à multiplier les réunions des CHSCT et du CE, dire qu'il y a eu 3 versions amendées du règlement, pour se dédouaner. La quantité est là... mais que dire de la qualité ? Trop souvent, nos directions sont dans le déni, dans le refus de prendre en compte nos réalités quotidiennes : « dis-moi ce dont tu as besoin, je t'expliquerai comment t'en passer ».

### **L'INSPECTRICE DU TRAVAIL EXIGE LE RETRAIT DE CERTAINES CLAUSES DITES ILLEGALES ET TROP RESTRICTIVES....**

**Les clauses du règlement Intérieur** vont avoir un **impact considérable** sur nos conditions de travail. Avec des clauses très restrictives, **les salariés peuvent être plus facilement sanctionnés et licenciés** sur la base de ce qui est inscrit dans le règlement.

Par exemple, les enregistrements des conseillers qui serviraient de preuves pour licencier les salariés. Certaines interdictions auraient un **effet « infantilisant »**, selon les termes mêmes de l'Inspectrice du Travail, ainsi **l'interdiction de quitter son poste** de travail, des supports **papers, stylos, téléphones portables, manteaux, sacs**.

Ces restrictions sont d'autant plus graves qu'elles ne se justifient pas par la nature de la tâche à accomplir et ne sont pas proportionnées au but recherché. **Ce n'est que sur certaines opérations particulières**, en cas de manipulation de données réellement « sensibles », **que de telles restrictions pourraient être imposées**.

### **SUD, SYNDICAT DE LUTTE ET BARRIERE A L'ABUS DE POUVOIR**

Vous l'aviez compris, les élections approchent et **les actions de SUD sont résolues, et mènent vers des issues positives**. Nous ne sommes pas pour rien la 1<sup>ère</sup> Organisation syndicale au niveau national depuis septembre 2012. **Les victoires de LYON et VILLENEUVE D'ASCQ** où SUD est majoritaire sont **un symbole de ce que peut et doit faire un syndicat SOLIDAIRE**, pour bloquer ou débloquer des situations critiques, avec en tête **un seul et unique but : la défense de l'intérêt collectif, des droits et libertés des salariés**. A Toulouse, ou Orléans, la victoire de SUD concernant les appels à la grève contestés sans aucun fondement légal par TELEPERFORMANCE reflète la FORCE de SUD, syndicat de lutte et barrière à l'abus de pouvoir.

## **DONC VOTER MASSIVEMENT SUD LE JEUDI 5 NOVEMBRE 2015**

**Les victoires de SUD sont d'abord celles des salariés. Nos combats sont menés avec vous, par la lutte, l'information, la mobilisation, la Justice, les Instances Représentatives, la négociation.**

Chez SUD, pas de double discours : nos revendications sont claires, nos positions affirmées.

**Avec un syndicat SUD encore plus fort**, vous vous donnerez les moyens de **faire avancer l'entreprise vers plus de justice sociale**, pour le **respect de tous** les salariés.



Contacts nationaux SUD :  
Issam BAOUAFI (DSC SUD), 06 84 93 63 69  
Joël MANCERON (DSC Adjoint SUD), 06 09 84 53 56

